



L'ACCIDENTOLOGIE DES JEUNES DANS LE RHÔNE

CONTEXTE

En France, l'année 2021 s'est traduite par une augmentation du nombre d'adolescents de « 14-17 ans » tués sur les routes (+9 par rapport à 2019, soit 101 tués). Cette augmentation porte sur les déplacements en véhicules de tourisme (VT) hors agglomération. Nous constatons par ailleurs, pour cette catégorie d'utilisateurs, une augmentation des blessés en engins de déplacement personnel (motorisés ou non) et cyclomoteurs en agglomération, ainsi qu'une augmentation des blessés en voiturette hors agglomération.

Chez les jeunes adultes de « 18-24 ans », on dénombre 44 tués de moins par rapport à 2019 (soit 505 tués). Cette baisse est partagée entre véhicules de tourisme hors agglomération et deux-roues motorisés en agglomération. Les blessés augmentent toutefois pour ce qui concerne les déplacements en deux-roues motorisés hors agglomération et vélo en agglomération.

En 2021 dans le département du Rhône, les adolescents de 14-17 ans ont été impliqués dans 197 accidents corporels ayant généré 175 blessés et 2 tués (piétons) parmi cette classe d'âge.

Les 18-24 ans, eux, ont été impliqués dans 920 accidents corporels, engendrant 666 blessés et 11 tués parmi cette classe d'âge.

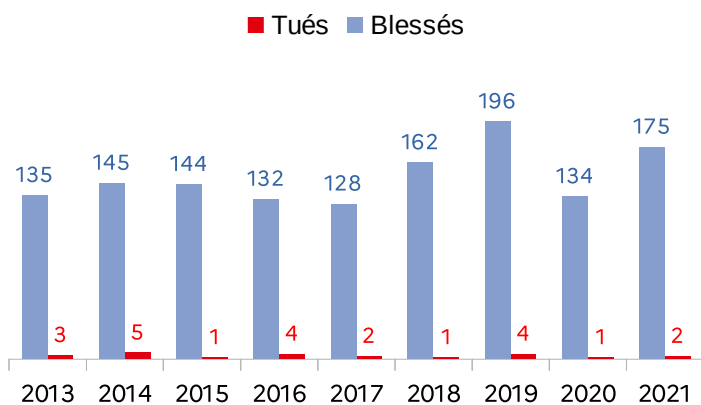
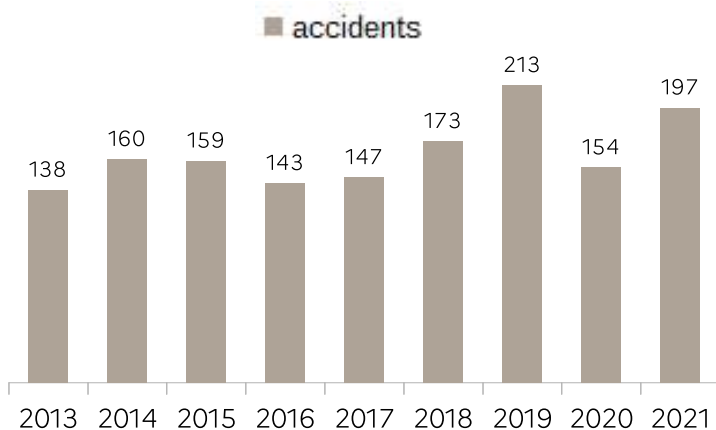
La tendance observée au niveau national se confirme dans le Rhône, avec une augmentation de l'accidentalité des plus jeunes dans les modes de déplacement véhicules de tourisme et deux-roues motorisés.

Les données utilisées dans cette étude sont celles produites par les forces de l'ordre qui alimentent le fichier national BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels) sur la période 2013-2021.

LES ADOLESCENTS (14-17 ANS)

Les accidents impliquant un adolescent de 14 à 17 ans Période 2013 à 2021 / Rhône

Évolution des accidents et des victimes par année



De 2013 à 2017, on observe une certaine stabilité du nombre d'accidents impliquant un adolescent, avec une moyenne de 149 par an (malgré deux « pics » en 2014 et 2015).

2018 marque le début d'une augmentation assez prononcée qui se poursuit ensuite, avec une moyenne de 194 accidents par an sur la période 2018-2021 (hors année 2020, exclue car faussée par la pandémie de Covid 19), soit une hausse de +30 % par rapport à la période 2013-2017. On remarquera que même en 2020, le nombre d'accidents était supérieur à la moyenne de la période 2013-2017 malgré les confinements successifs.

Il s'agit de la plus forte hausse de l'accidentalité toutes classes d'âge confondues entre ces deux périodes.

A titre de comparaison, la deuxième plus forte hausse des accidents sur ces mêmes périodes est constatée chez les 0-13 ans (+24%), la plus « faible » ayant lieu chez les 34-54 ans (+12 %).

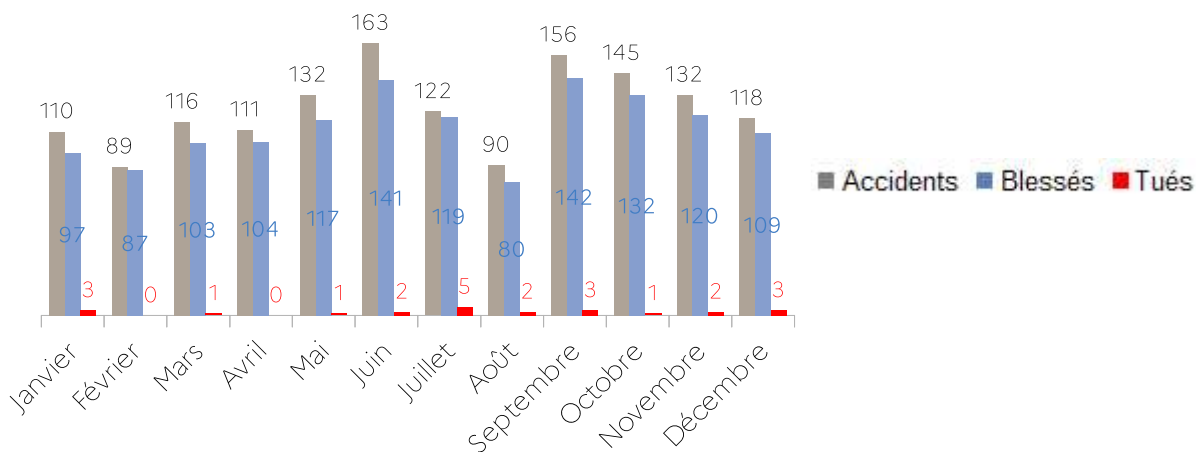
Toutes les classes d'âge ont vu leur accidentalité augmenter entre 2013-2017 et 2018-2021.

Si l'on prend en compte l'intégralité de la période étudiée, on déplore en moyenne 165 accidents et 153 victimes (blessées + tuées) par an chez les adolescents de 14 à 17 ans. Cela représente 5 % du total des victimes (blessées + tuées).

A titre de comparaison, la tranche d'âge faisant le plus de victimes est celle des 25-34 ans (22 % du total des victimes (blessées + tuées)).

Les classes d'âge totalisant le plus grand nombre de tués sur la période 2013-2021 sont les 18-24 ans (89 décès), suivi par les 25-34 ans (88) et les 75 ans et plus (86).

Répartition des victimes par mois

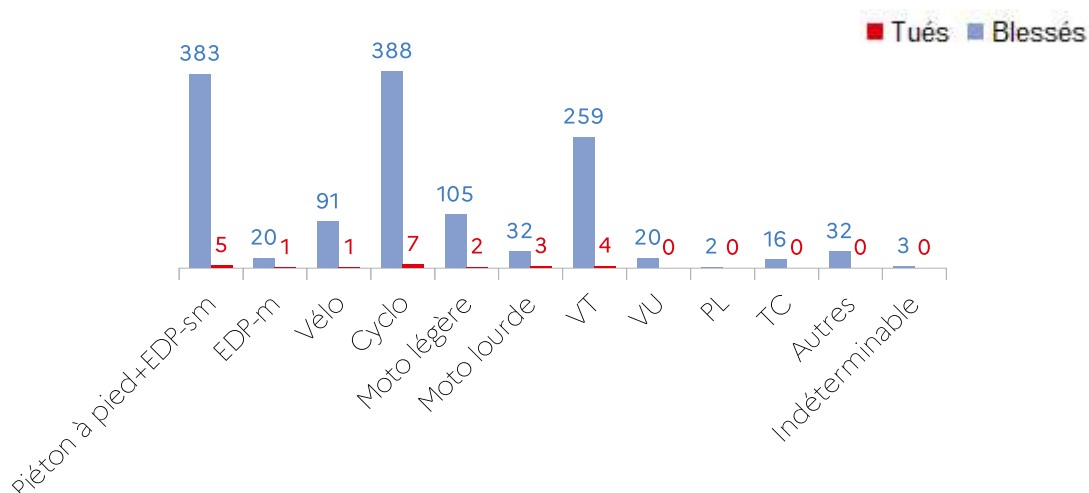


Sur la période 2013-2021, les mois de **juin, septembre et octobre** sont les plus accidentogènes. C'est aussi sur ces mois-là que l'on déplore le plus de victimes blessées (moyenne de 138 blessés par mois).

On constate également que la majorité des décès est concentrée sur **les trois principaux mois d'été (juillet-août-septembre - 43 % du total des tués)** et **les trois principaux mois où les jours sont les plus courts (janvier-novembre-décembre - 35 % du total des tués)**.

Enfin, sur la période étudiée, c'est le mois de **juillet** qui s'avère le plus meurtrier, avec un total de **5 victimes (22 % du total)**.

Répartition des victimes par modes de déplacement



La plupart des victimes se concentrent dans trois modes de déplacement : cyclomoteurs (29%), piétons et engins de déplacement personnel sans moteur (28%), et VT (19%).

C'est aussi sur ces 3 modes de déplacement que l'on déplore le plus de décès (70 % du total des tués).

En cyclomoteur, on constate que plus l'âge avance, plus le nombre de victimes est élevé (28 victimes à 14 ans, 81 à 15 ans, 107 à 16 ans et 179 à 17 ans).

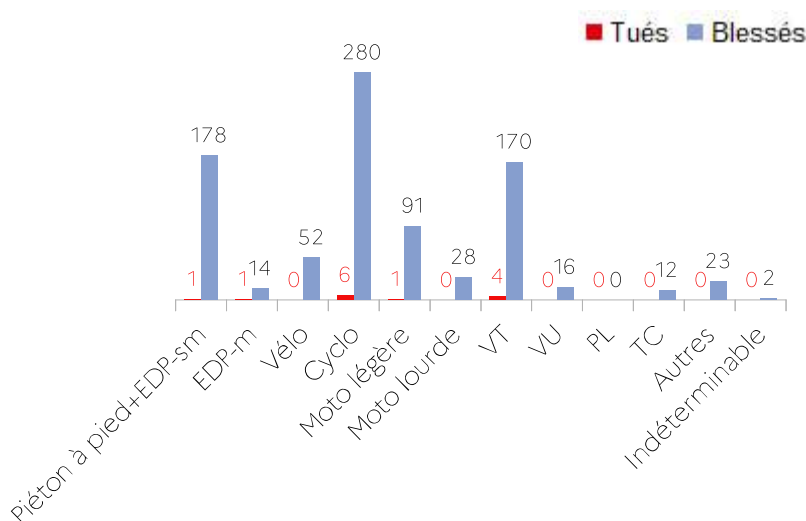
Pour rappel, en France, la réglementation autorise la conduite d'une voiturette ou d'un cyclomoteur d'une cylindrée $\leq 50\text{cm}^3$ à partir de 14 ans aux détenteurs du brevet de sécurité routière (BSR). Les voiturettes sont peu accidentogènes parmi cette classe d'âge, avec seulement 19 blessés recensés sur la période 2013-2021 avec ce moyen de transport.

Enfin, on notera que 83 % des tués adolescents sont des usagers vulnérables (piétons, engins de déplacement personnels, vélos, cyclomoteurs, et motos).

C'est bien supérieur aux pourcentages constatés pour les autres tranches d'âge (29 % chez les 18-24 ans, 52 % chez les 25-34 ans et 69 % pour les 65 ans et plus).

Focus sur les 16-17 ans

Âge légal d'obtention du permis de conduire catégorie A1 Moto légère



Sur la période 2013 à 2021, on dénombre 496 accidents impliquant un adolescent conducteur âgé de 16 à 17 ans. C'est 51 % du total des accidents impliquant un jeune de 14 à 17 ans.

Chez les 16-17 ans, un tiers des victimes sont à déplorer parmi les cyclomotoristes.

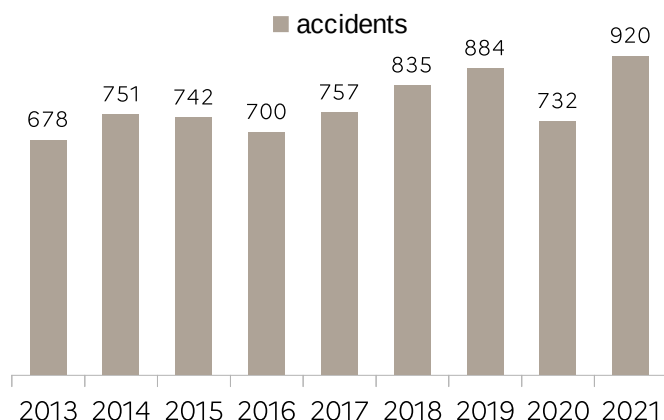
A noter chez les 14-17 ans :

- Dans les accidents où le type de trajet était connu, les victimes (blessées + tuées) effectuaient un trajet de type promenade/loisirs dans 58 % des cas.
- 69 % des victimes sont des hommes.
- 83 % des blessés et 65 % des tués le sont en agglomération.
- Les accidents se produisent majoritairement hors intersection (63%).
- Les accidents se produisent majoritairement en plein jour (65%).
- Les accidents se produisent majoritairement dans des conditions météo normales (81%).

LES JEUNES ADULTES (18-24 ANS)

Les accidents impliquant les jeunes adultes de 18 à 24 ans Période de 2013 à 2021

Évolution des accidents et des victimes par année



Comme pour les 14-17 ans, on observe une relative stabilité des accidents de 2013 à 2017, avec une moyenne de 726 accidents par an.

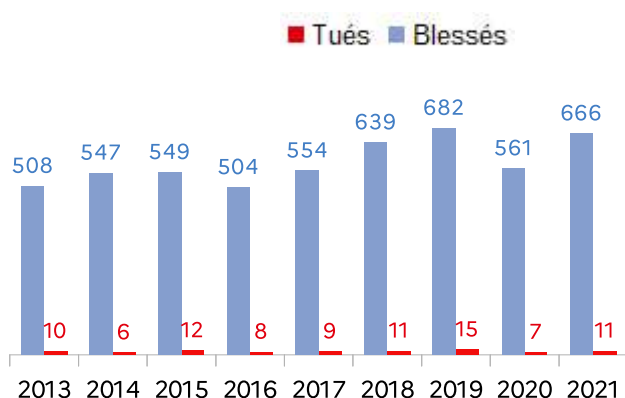
À partir de 2018 (année de pandémie 2020 exclue), on note une forte progression des accidents impliquant un jeune adulte avec une moyenne de **880 accidents par an** (+21% par rapport à la période 2013-2017).

La plus forte hausse des accidents sur ces mêmes périodes est constatée chez les 14-17 ans (+30%), la plus « faible » ayant lieu chez les 34-54 ans (+12 %).

Toutes les classes d'âge ont vu leur accidentalité augmenter entre 2013-2017 et 2018-2021

Les jeunes adultes de 18-24 ans sont impliqués dans 35 % des accidents corporels. C'est la deuxième classe d'âge la plus impliquée après les 25-34 ans (42 %).

A noter une année record en 2021 avec 920 accidents, soit +4 % par rapport à 2019, année de référence où l'accidentologie était déjà particulièrement élevée, alors que toutes les autres classes d'âge ont bénéficié d'une baisse des accidents (env -10%) entre ces deux années.



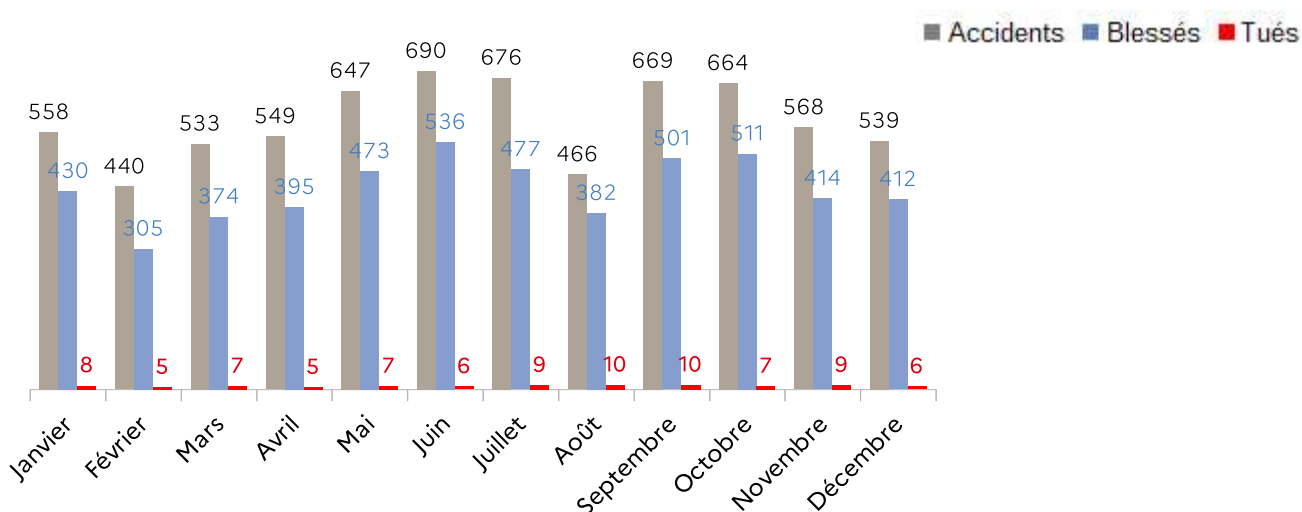
Sur la période étudiée, la classe d'âge des 18-24 ans compte en moyenne **589 victimes (blessées + tuées) par an**.

C'est la deuxième classe d'âge la plus touchée par l'accidentologie après les 25-34 ans, qui comptent en moyenne 627 victimes par an.

Les 18-24 ans représentent à eux-seuls 21 % des victimes sur la période 2013-2021.

On notera surtout que c'est chez les 18-24 ans que l'on déplore le plus de décès sur la période étudiée, avec 89 tués, devant les classes d'âge 25-34 ans (88 tués) et 75 ans et plus (86 tués).

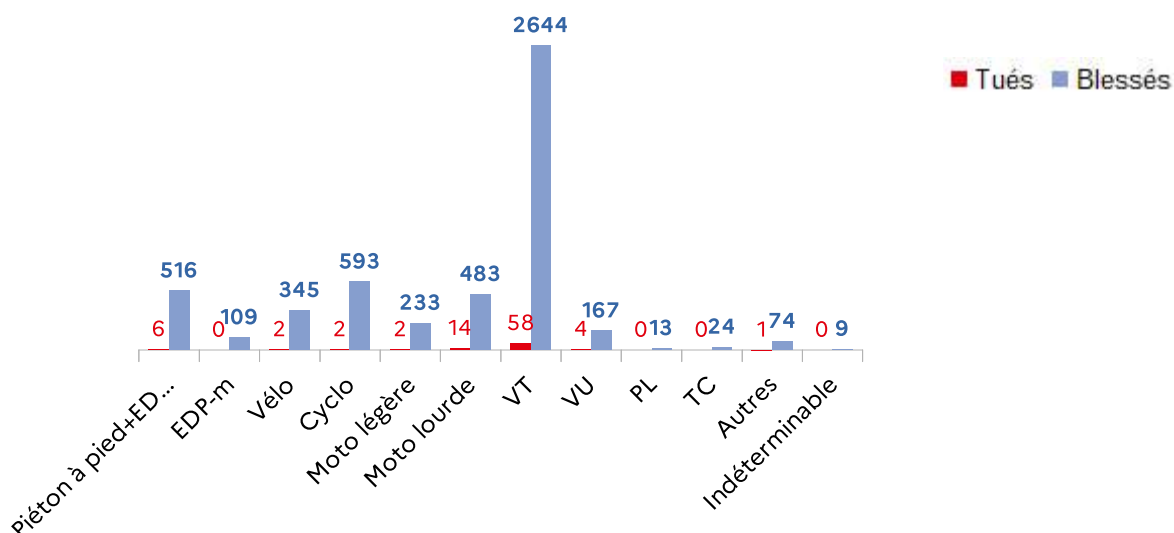
Répartition des victimes par mois



On observe un nombre élevé d'accidents de mai à octobre (hors mois d'août) avec en moyenne 669 accidents corporels sur ces mois.

Août est un mois paradoxal, où on enregistre une baisse des accidents et des blessés, mais qui est particulièrement meurtrier (10 tués). Le bilan est identique en septembre avec 10 victimes décédées, mais avec 44 % d'accidents en plus.

Répartition des victimes par mode de déplacement



Parmi la classe d'âge des 18-24 ans, le mode de déplacement où l'on dénombre le plus de victimes, et de très loin, est celui des véhicules de tourisme. Ce mode de déplacement représente 51 % des victimes blessées et 65 % des victimes tuées.

Les modes de transport deux-roues motorisés représentent quant à eux 25 % des victimes blessées et 20 % des victimes tuées.

A noter chez les 18-24 ans :

- 67 % des victimes **étaient conductrices** d'un véhicule lors de l'accident.
- 92 % des conducteurs étaient en règle au niveau du permis de conduire. Seuls 8 % étaient en défaut de permis (ces pourcentages ne prennent en compte que les accidents où les forces de l'ordre ont renseigné les informations relatives au permis).
- 70 % des tués se déplaçaient sur un trajet de type promenade/loisir (ce pourcentage ne prend en compte que les accidents où les forces de l'ordre ont renseigné les informations relatives au type de trajet).
- 66 % des victimes sont des hommes.
- 74 % des blessés et 53 % des tués le sont en agglomération.
- Les accidents se produisent majoritairement hors intersection (61%).
- Les accidents se produisent majoritairement en plein jour (58%), mais une part importante a lieu de nuit (42%).
- Les accidents se produisent majoritairement dans des conditions météo normales (80%).

CONCLUSION

Cette étude a permis d'observer l'accidentalité routière des jeunes sur la période 2013-2021. Que ce soit chez les 14-17 ans ou les 18-24 ans, l'accidentalité est en hausse à partir de 2018. C'est même parmi les 14-17 ans que l'on enregistre la plus forte hausse d'accidents.

Les 14-17 ans représentent 5 % du total des victimes, les 18-24 ans 21 %. La tranche d'âge 18-24 ans est par ailleurs celle qui a connu le plus de décès entre 2013 et 2021.

Dans la majorité des cas, les jeunes sont victimes d'accidents lors de déplacements de type promenade/loisir.

Sans surprise, les modes de déplacement les plus accidentogènes diffèrent selon la catégorie d'âge : les véhicules de tourisme arrivent loin devant chez les jeunes conducteurs (18-24 ans), alors que ce sont les cyclomoteurs qui provoquent le plus de victimes chez les adolescents.

Les accidents se produisent majoritairement en agglomération et hors intersection. Ils ont lieu le plus souvent de jour, mais une part importante se produit de nuit, notamment chez les 18-24 ans (42%).

GLOSSAIRE ET LIENS

Un accident corporel (mortel ou non mortel) de la circulation routière :

- implique au moins une victime ;
- survient sur une voie publique ou privée, ouverte à la circulation publique ;
- implique au moins un véhicule routier.

Un accident corporel implique un certain nombre d'**usagers**. Parmi ceux-ci, on distingue :

- les personnes tuées : personnes qui décèdent du fait de l'accident, sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident ;
- les personnes blessées : victimes non tuées ;
- les personnes indemnes : impliquées non décédées et dont l'état ne nécessite aucun soin médical du fait de l'accident.

La notion de « **préssumé responsable** » est prononcée par les forces de l'ordre lorsqu'ils remplissent le fichier accidents sans préjuger des résultats d'une décision de justice ultérieure.

- **EDP** : engins de déplacement personnel avec ou sans moteur (trottinette, fauteuil roulant...)
- **VT** : véhicules de tourisme
- **VU** : véhicules utilitaires
- **2RM** : deux-roues motorisés
- **PL** : poids-lourds
- **TC** : transports en commun (bus, car)
- **AM** : Le permis AM (autrement dit « **Apprenti Motocycliste** », anciennement Brevet de Sécurité Routière (BSR), est une catégorie de permis de conduire européen exclue du régime de permis à points, autorisant son titulaire à conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur (voiturette ou quad) dès l'âge de 14 ans.
- **Cyclo** : Les cyclomoteurs sont les deux-roues motorisés dont la cylindrée ne dépasse pas 50cm³, les autres sont les motocyclettes.

- **Domicile-travail** : concerne un déplacement pour se rendre à un lieu de travail habituel ou pour en revenir.

Concerne aussi les enseignants ou personnels administratifs d'un établissement scolaire.

- **Domicile école** : concerne les élèves et les étudiants pour se rendre à un établissement scolaire ou pour en revenir. Concerne aussi les trajets des parents qui emmènent leurs enfants.

- **Utilisation professionnelle** : concerne un déplacement dans le cadre de l'activité professionnelle. Concerne aussi une mission professionnelle entre son domicile et le lieu de la mission.

- **ONISR** : Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière

TRANSFLASH

https://www.cerema.fr/system/files/documents/newsletter/2022/transflash_422_vf_1.pdf

CEREMA dernières publications

<https://www.cerema.fr/fr/evenements/rendez-vous-mobilites-du-cerema>

ONISR

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires

Observatoire départemental de la sécurité routière du Rhône